



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

Le 28 septembre 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Josiane POINFOUX, Charles LENOIR, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Evelyne LEROY, Jonathan NOEL, Rémy PONTY

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Céline DURVICQ À Marie LE COUSIN, Christian LETEURTRE À Elisabeth BIDEAUX, Juan Carlos VEGAS À Monique COURSELLE,

### **Excusé(s) :**

Cécile GALHAUT

### **Absent(s) :**

Paul BONMARTEL

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sophie LOQUIN est nommée secrétaire de séance.

#### Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## CONSTITUTION DES COMMISSIONS PERMANENTES - CM/23/112

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), « *le conseil peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui seront soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres* ».

Qu'il est précisé que ces commissions municipales, dont le Maire en est président de droit, émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil Municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Que l'article susmentionné précise que « *dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions (...) doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale* ».

Que de plus, l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination* », le vote a lieu au scrutin secret mais que « *le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations (...)* ».

Suite au décès de Monsieur Daniel ROUSSEL, élu de la liste « Le Trait, ensemble et autrement », il convient de le remplacer dans les différentes commissions où il siégeait.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-22,

**VU** les délibérations n°CM/20/063 du 13 juillet 2020, n°CM/20/156 du 16 décembre 2020, n°CM/21/001 du 18 janvier 2021, n°CM/21/100 du 22 juin 2021, n°CM/21/170 du 09 décembre 2021, n°CM/23/029

**VU** le rapport de Monsieur le Maire.

**DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,

**APPROUVE** la modification de la composition de chaque commission, comme suit :

- **Commission n°1 – Politique de la Ville : 16 membres** dont Monsieur le Maire

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- William GUILLARD
- Marie LE COUSIN
- Marie-Claude BEAUFILS
- Céline DURVICQ
- Elisabeth BIDEAUX
- Jean-Marie GILLE
- Sophie LOQUIN
- Sandrine LEJEUNE
- Josiane POINFOUX

- Christian LETEURTRE
- Paul BONMARTEL
- Rachel FOUCART
- Remy PONTY
- Vincent SGARLATA
- Monique COURSELLE

+ une personnalité extérieure

**- Commission n°2 – Politique éducative : 14 membres** dont Monsieur le Maire

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- Marie LE COUSIN
- William GUILLARD
- Céline DURVICQ
- Rachel FOUCART
- Karine CHÉRON
- Paul BONMARTEL
- Sophie LOQUIN
- Rémy PONTY
- Sandrine LEJEUNE
- Béatrice TASSERY
- **Evelyne LEROY**
- Patricia LEFEBVRE
- Jonathan NOEL

+ une personnalité extérieure

**- Commission n°3 – Patrimoine et urbanisme : 15 membres** dont Monsieur le Maire

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- Cécile GALHAUT
- Jean-Pierre MOURIER
- **Marie LE COUSIN**
- Charles LENOIR
- Christian LETEURTRE
- Réjan SAUPIN
- Jean-Marie GILLE
- Karine CHÉRON
- Marie-Claude BEAUFILS
- François LANGLOIS
- Rémy PONTY
- **Evelyne LEROY**
- Monique COURSELLE
- Jonathan NOEL

+ une personnalité extérieure



- **Commission n°4 – Attractivité et transition écologique : 15 membres** dont Monsieur le Maire

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- William GUILLARD
- Marie LE COUSIN
- Charles LENOIR
- Cécile GALHAUT
- François LANGLOIS
- Béatrice TASSERY
- Rémy PONTY
- Jean-Pierre MOURIER
- Elisabeth BIDEAUX
- Céline DURVICQ
- Christian LETEURTRE
- **Evelyne LEROY**
- Vincent SGARLATA
- Patricia LEFEBVRE

+ une personnalité extérieure

- **Commission n°5 – Politique financière et marges de manœuvre : 13 membres** dont Monsieur le Maire

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- Jean-Pierre MOURIER
- Cécile GALHAUT
- William GUILLARD
- Marie LE COUSIN
- Marie-Claude BEAUFILS
- Céline DURVICQ
- Charles LENOIR
- Rémy PONTY
- Elisabeth BIDEAUX
- Vincent SGARLATA
- Monique COURSELLE
- Juan Carlos VEGAS

+ une personnalité extérieure

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 29 septembre 2023

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

